

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation :

22 06 2026

Date d'affichage :

29 06 2026

**L'an deux mille vingt- six, le 29 06 2026 à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Dole, sous la Présidence de Monsieur MEUGIN Olivier.**

**PRESENTS :**

Nombre de

délégués :

En Exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Titulaires : M. MEUGIN Olivier, M. BAUD Jean Baptiste, M. BARBERET Emmanuel, M. CORDIER Etienne, M. DAVID Franck, M. VUILLET Christian ; M. BRUGNOT Eric, Mme CALINON Séverine, M. CROT Alexandre, Mme GAY Florence, M. GIRARDET Charles, M. PHILIPPE Aurélien

Suppléants : M. BONOTTE Yoann, Mme BUCHAILLOT Lauriane, M. KOEHREN Nicolas, M. MONNOT Bruno, M. RYAT Thomas, M. VALLET Charle

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. BARBERET Emmanuel**

### **D 26 - 26 PARTICIPATION ANIMATION CONTRAT DOUBS**

Courant 2025, l'EPTB Saone Doubs a fait part de son souhait d'une participation financière des syndicats exerçant la compétence GEMAPI, non adhérent à l'EPTB, au reste à charge des postes dédiés au contrat de rivière Vallée du Doubs animé par l'EPTB (et à sa potentielle poursuite en contrat Eau Climat).

A l'occasion de différents échanges techniques ont été présentées les missions assurées par l'EPTB et qui seraient cofinancées, ainsi que la répartition financière proposée. Le détail des missions est exposé en séance sous la forme de tableaux synthétiques ayant servis de support aux échanges. Les missions couvrent à la fois des éléments relatifs à l'élaboration du contrat (réunions d'organisations, rédaction rapport avec programme d'actions élaboré suite aux visites de site-échanges-estimation des couts..., animation des instances, suivi, lien avec d'autres démarches) ainsi que les éléments de communication (newsletter, événement ponctuel) et de sensibilisation (groupe de travail, stratégie sensibilisation, animation pédagogiques...).

Au regard des couts de fonctionnement EPTB (personnels, support, tarif prestation), le montant restant à financer (subvention de 70% de l'Agence de l'eau déduite) est de 56 292 €.

Le montant de la participation financière sollicité est calculé sur la surface de bassin versant du Doubs du SMDL en excluant les surfaces situées sur un EPCI adhérent à l'EPTB (dans le cas du SMDL, les surfaces CA Grand Dole et CC Jura Nord ont été retirées).

Le comité syndical juge la volumétrie (temps ETP EPTB consacré) très importante, et constate que les missions pour lesquelles l'EPTB sollicite un financement correspondent en grande partie aux missions réalisées par le SMDL.

| Syndicat de rivière                            | Surface (km <sup>2</sup> )  | Taux surfacique | Reste à charge 2026<br>SUBVENTION DEDUITE<br>(70% sur base 2024) |
|------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------|
| EPTB Saône et Doubs                            | 1 477                       | 78,5%           | 44 200 €                                                         |
| EPAGE<br>Doubs Dessoubre                       | 248                         | 13,2%           | 7 400 €                                                          |
| Syndicat mixte<br>Doubs Loue                   | 111                         | 5,9%            | 3 300 €                                                          |
| Syndicat Mixte Marais de<br>Saône et BV Arcier | 46                          | 2,4%            | 1 400 €                                                          |
| <b>Total général</b>                           | <b>1 882 km<sup>2</sup></b> |                 | <b>56 300 €</b>                                                  |

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** de la volonté de l'EPTB Saone Doubs de porter un contrat eau climat à l'échelle du bassin versant du Doubs
- **DIT** que les moyens humains au sein du SMDL seront alloués pour sa construction partenariale avec l'EPTB et les maitres d'ouvrages locaux, ainsi que pour sa mise en œuvre opérationnelle,
- **DIT** qu'aucun moyen financier ne sera alloué pour la phase de rédaction initiale du contrat et pour son animation,
- **REFUSE** la participation financière demandée par l'EPTB considérant que les missions proposées sont déjà assurées en grande partie par le SMDL.

A Dole, le 29 06 2026,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Olivier MEUGIN

RENDU EXECUTOIRE  
POUR EXTRAIT CONFORME

